

Sites Natura 2000 (1/4)

Chiffres-clés au 31 décembre 2004

Habitats d'intérêt communautaire :

Europe communautaire : 632 habitats dont 185 prioritaires

France : 152 habitats dont 22 prioritaires

Haute-Normandie : 24 habitats dont 7 prioritaires

Espèces d'intérêt communautaire dont l'habitat doit être préservé :

Europe : 293 espèces animales et 490 espèces végétales

France : 141 espèces animales et 62 espèces végétales

Haute-Normandie : 19 espèces animales et 3 espèces végétales

Surface proposée pour le réseau Natura 2000 :

Europe communautaire : 15 % du territoire européen

France : 4,2 millions d'ha soit 7,7 % du territoire

Haute-Normandie (surface terrestre) : 31 069 ha soit 2,51 % de la surface régionale

Nombre de documents d'objectifs validés

Haute-Normandie : 6

France : 309

Contrats signés à destination des usagers non agricoles

Haute-Normandie : 10

“ notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles compte tenu des exigences économiques et récréatives ”. Ils doivent en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats ”.

Chaque Etat doit, à ce titre, classer les sites les plus appropriés à la conservation des espèces les plus menacées en “ Zones de protection spéciale ” (ZPS).

Principales espèces citées dans la directive Oiseaux présentes en Haute-Normandie

Espèce	Statut en Europe	Statut en France	Statut en Haute-Normandie
Avocette élégante	Assez rare	Assez rare	Rare
Blongios nain	Assez rare	Rare	
Bondrée apivore	Assez rare	Assez rare	Assez rare
Busard cendré	Rare	Assez rare	Rare
Busard des roseaux	Assez rare	Assez rare	Rare
Busard Saint-Martin	Rare	Assez rare	Rare
Butor étoilé	Rare	Rare	Rare
Cigogne blanche	Assez rare	Rare	Rare
Cigogne noire	Rare	Rare	
Engoulevent d'Europe	Peu commun	Peu commun	Assez rare
Faucon pèlerin	Rare	Rare	Rare
Fulmar boréal	Commun	Rare	Assez rare
Gorgebleue à miroir	Peu commun	Assez rare	Assez rare
Marouette ponctuée	Assez rare	Rare	Rare
Mouette tridactyle	Commun	Assez rare	Peu commun
Oedicnème criard	Assez rare	Assez rare	Rare
Pic mar	Assez rare	Assez rare	Peu commun
Pic noir	Peu commun	Assez rare	Assez rare
Râle des genêts	Assez rare	Rare	Rare
Sterne pierregarin	Peu commun	Assez rare	Rare

Source : LPO Haute-Normandie

La Directive Habitats

Le 21 mai 1992, le Conseil des Ministres de la Communauté européenne adoptait la directive Habitats concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Cette directive Habitats vise non seulement à protéger les plantes et les animaux les plus menacés de la Communauté mais surtout, et c'est là sa grande nouveauté, des types d'habitats naturels en tant que tels et non plus seulement comme milieu de vie d'espèces.

Une liste des habitats naturels et des espèces dont les habitats sont menacés est dressée par chaque Etat membre.

La Commission, en accord avec chacun des Etats membres, dresse, sur la base de la liste nationale, un projet de liste de sites d'importance communautaire. Une fois la liste définitive arrêtée, l'Etat désigne ces sites comme “ Zones Spéciales de Conservation ”, ou ZSC. Cette désignation en ZSC implique une obligation de résultats – le maintien dans un état favorable du site –, mais non une obligation de moyens.

Principales espèces citées dans la directive Habitats présentes en Haute-Normandie

Catégorie	Espèces
Plantes supérieures	Lunetière de Neustrie (<i>Biscutella neustriaca</i>)
	Flûteau nageant (<i>Luronium natans</i>)
	Violette de Rouen (<i>Viola hispida</i>)
Insectes	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)
	Ecaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>)
	Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercurialis</i>)
	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)
	Barbot ou pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)
Poissons	Lamproies (<i>Lampetra planeri</i> , <i>Lampetra fluviatilis</i> , <i>Petromyzon marinus</i>)
	Saumon (<i>Salmo salar</i>)
	Aloses (<i>Alosa alosa</i> , <i>Alosa fallax</i>)
	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)
Amphibiens	Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)
Mammifères	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)
	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)
	Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)
	Vespertillon à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)
	Vespertillon de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)
	Barbastelle (<i>Barbastella barbastella</i>)
	Phoque veau marin (<i>Phoca vitulina</i>)
	Marsouin (<i>Phocoena phocoena</i>)

Source : DIREN Haute-Normandie

La Directive Oiseaux

Au cours des années 70, de nombreux textes relatifs à la protection de la nature ont été adoptés (1971 : Convention de Ramsar, 1976 : adoption de la loi sur la protection de la nature, 1979 : Convention de Bonn, Convention de Berne).

La Directive Oiseaux, publiée en 1979, vise à assurer une protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. Les Etats membres doivent maintenir leurs populations à un niveau qui réponde

Sites Natura 2000 (2/4)

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels élaboré à partir des directives " Habitats " et " Oiseaux ", il est donc constitué des ZPS et des ZSC.

La liste des sites proposés au réseau Natura 2000, plusieurs fois remaniée, a été transmise par la France à l'Union européenne en 2003 afin qu'elle se prononce sur cette proposition.

Chaque site doit être doté d'un document d'objectifs élaboré dans le cadre d'une démarche novatrice et établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique (parc naturel, chambre d'agriculture, conservatoire des sites, etc.), en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe sous l'autorité du Préfet les partenaires concernés par la gestion du site (collectivités locales, propriétaires, exploitants, associations, usagers...) ou leurs représentants. Le document définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles et indique, le cas échéant les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site. Il précise les modalités de financement des mesures contractuelles. C'est donc à partir du document d'objectifs que sont établis les contrats de gestion. Une fois que les SIC sont approuvés par l'Union européenne et que le document d'objectifs est validé, un arrêté préfectoral est établi. En Haute-Normandie, fin 2004, 6 documents d'objectifs ont été validés. La liste des sites n'étant pas encore arrêtée par l'Union européenne, une note établie par les Préfets peut stipuler que la contractualisation est possible.

Principaux milieux cités dans la directive Habitats présents en Haute-Normandie

Pelouses calcicoles	Eboulis calcaires
	Grottes
Tourbières	Mégaphorbiaies*
	Habitats d'eau douce
Forêts	Hêtraies
	Vieilles chênaies
	Forêts de ravin
Habitats côtiers	Estuaires
	Falaises- Levées de galets
	Marais- Prés salés

* Mégaphorbiaie : végétation de marécages dominée par des plantes à inflorescences de couleurs vives et variées et dont la pollinisation est assurée par les insectes (ex : pigamon jaune, Valériane, reine des prés...)

Sites proposés au réseau Natura 2000 en avril 2005

PSIC : Proposition de site d'intérêt communautaire

ZPS : Zone de protection spéciale

Nom du site	Type	Surface en ha	Etat d'avancement des documents d'objectif
La Vallée de la Bresle (Site interrégional avec la Picardie)	PSIC	1 050	En cours
L'Estuaire de la Seine	PSIC	8 631	En finalisation
Le Marais Vernier et la Basse Vallée de la Risle	PSIC	7 659	Validé
Les Boucles de la Seine aval	PSIC	4 728	Validé
Les Boucles de la Seine amont, les coteaux de Saint-Adrien	PSIC	424	Achévé mais non validé
Les Boucles de la Seine amont, les coteaux d'Orival	PSIC	99	Achévé mais non validé
Les Boucles de la Seine amont, les coteaux d'Amfreville aux Andelys	PSIC	1 547	Achévé mais non validé
La Vallée de l'Eure	PSIC	2 828	En cours
Le Pays de Bray humide	PSIC	3 256	En cours
Le Bassin de l'Arques	PSIC	338	Pas commencé
Le Pays de Bray, les Cuestas nord et sud	PSIC	935	Etat des lieux finalisé
La Forêt d'Eu et les pelouses adjacentes	PSIC	778	Etat des lieux finalisé
L'Yères	PSIC	447	Validé
Le Littoral cauchois	PSIC	3 531	Etat des lieux en cours
La Forêt de Lyons	PSIC	789	Validé
Le Bois de la Roquette	PSIC	3	Validé
Le Val Eglantier	PSIC	10	Validé
La Corbie	PSIC	29	Etat des lieux finalisé
Les Vallées de la Risle, du Guiel et de la Charentonne	PSIC	462	Etat des lieux en cours
La Vallée de l'Epte	PSIC	334	Pas commencé
Les réseaux de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime		27	Pas commencé
La Forêt d'Eawy	PSIC	692	Pas commencé
Surface totale des SIC proposés		38 597	
L'Estuaire et les marais de la Basse Seine	ZPS	18 684	En finalisation
La Falaise de la pointe Fagnet	ZPS	5 205	Pas commencé
Surface totale des ZPS proposés		23 889	
Surface totale protégée « Natura 2000 »* en ha (y compris surface maritime et régions limitrophes)		44 973	
Surface totale protégée « Natura 2000 » terrestre haut-normande		31 069	soit 2,51 % du territoire haut-normand
Surface totale protégée « Natura 2000 » terrestre et maritime haut-normande		40 492	

* Il arrive que PSIC et ZPS se superposent, cette surface ne correspond donc pas à la somme des surfaces des PSIC et des ZPS.

Source : DIREN Haute-Normandie, avril 2005

Sites Natura 2000 (3/4)



J.-P. Thorez / AREHN

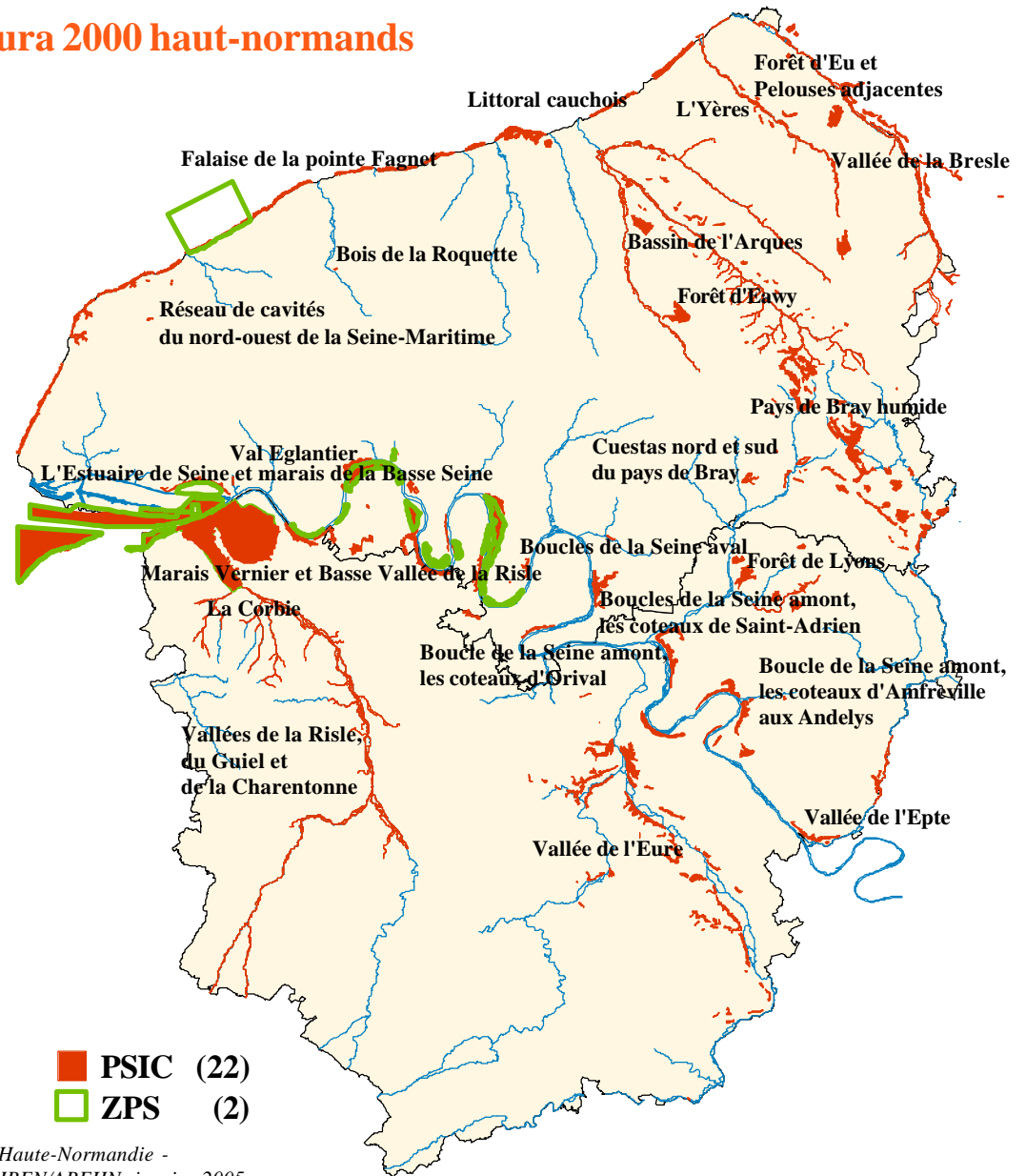
L'estuaire de la Seine.



J.-P. Thorez / AREHN

Le Marais Vernier.

Sites Natura 2000 haut-normands



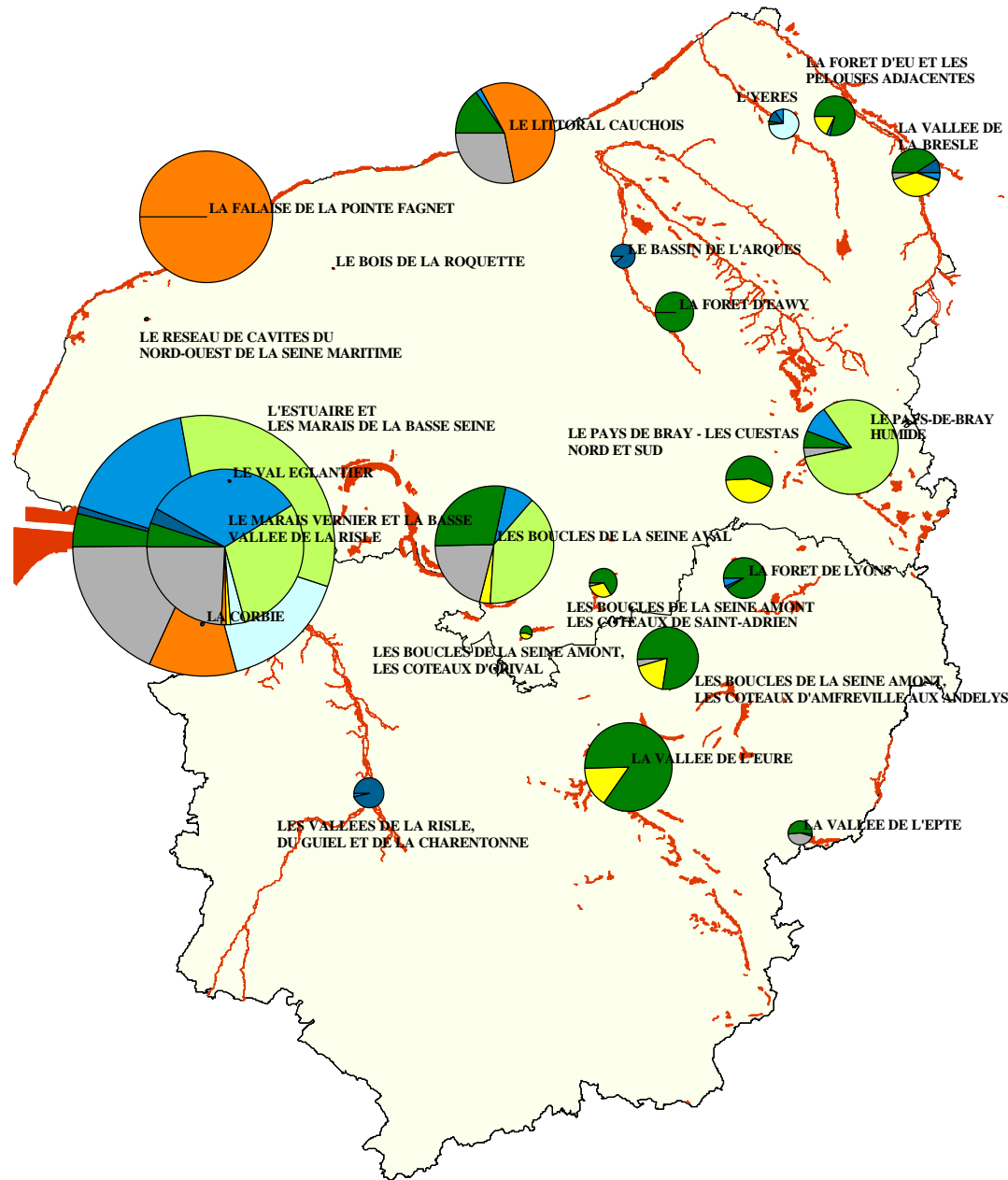
Source : DIREN Haute-Normandie -
 Cartographie : DIREN/AREHN, janvier 2005

Voir aussi :

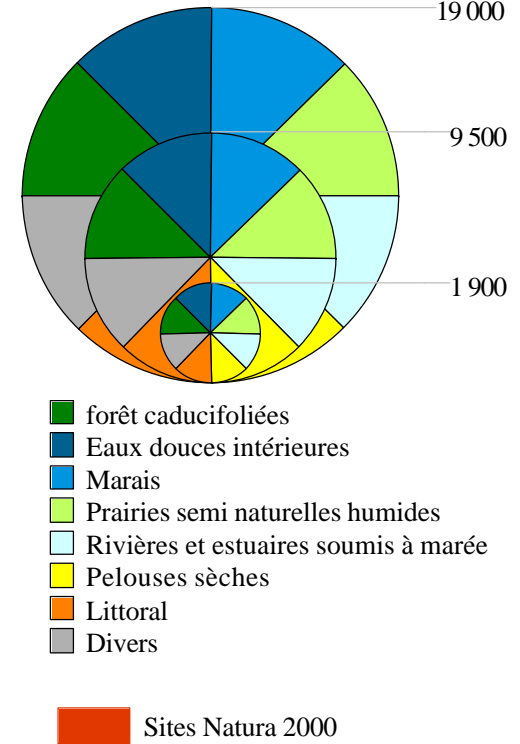
<http://natura2000.ecologie.gouv.fr>

<http://www.haute-normandie.ecologie.gouv.fr>

Sites Natura 2000 (4/4)



Typologie des sites Natura 2000



Source : DIREN Haute-Normandie et MEDD -
Cartographie : DIREN/AREHN, avril 2004